



LEXY

notre ville



Bulletin Municipal de la Commune de Lexy - Mars 2018



**Chères Lexéennes,
Chers Lexéens,**

Trait d'union entre 2017 et 2018, ce bulletin n'a que pour but premier de faire une synthèse du vaste panel d'actions menées par vos élus locaux dans des domaines très diversifiés.

Toutes ces actions ne sont que le reflet de la volonté intacte qui est la nôtre de toujours aller de l'avant, toujours y croire malgré des contraintes extérieures de plus en plus fortes et des décisions, comme la suppression de taxe d'habitation qui va à terme totalement déséquilibrer nos budgets communaux.

Que celles et ceux qui se réjouissent déjà de cette suppression se méfient car l'engagement de nos dirigeants, quels qu'ils soient, de compenser aux communes, à l'euro près, la taxe d'habitation ne tiendra pas.

Et un autre impôt ou une autre taxe fleurira demain. J'en suis persuadé. Pourquoi ? Parce que depuis 1989, que je suis maire, aucune compensation nationale n'a jamais été respectée, elles finissent toutes à zéro avec le temps...

Intégrant cette contrainte nouvelle et bien d'autres encore, notre devoir est

déjà d'anticiper et de creuser certaines pistes pour faire « rentrer de l'argent », sans toucher par trop à votre feuille d'impôts.

Car LEXY, dynamique comme vous le savez, doit continuer à investir pour garantir et pérenniser son attractivité et tracer les voies d'avenir qu'attendent nos jeunes enfants.

Nous n'avons que le choix d'y travailler.

Le Maire,
Gérard ALLIERI



Mairie de Lexy
2b rue de Longwy
54720 LEXY
Tél. : 03 82 23 31 09
Fax : 03 82 23 55 84
commune.de.lexy@mairielexy.fr

Ouverture au public
Lundi, mercredi, vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mardi et jeudi de 13h30 à 17h00

La commune de LEXY fait partie de
la Communauté de l'Agglomération
de LONGWY
(CAL)

Ville placée sous vidéo
surveillance

TRAVAUX RUE SPICQ



Les importants travaux de cette rue ne peuvent passer inaperçus, tant par leur ampleur que par la gêne occasionnée, nous le savons bien.

Fin des travaux prévue pour fin juillet.

Première étape de la redéfinition du cœur de ville, cette rue ne sera pas réhabilitée mais entièrement transformée et mise en sens unique pour intégrer les nouvelles dispositions sécuritaires et environnementales d'aujourd'hui. Création de plateaux et d'un grand nombre de places de stationnement, aménagement du monument aux morts pour lui rendre sa noblesse et sa dignité, piétonnisation du tour de l'église, éléments paysagers additionnels, sans compter bien sûr l'enfouissement des réseaux secs et le changement total, en cours, de la canalisation et des branchements d'eau potable.

Cette rue, c'est sûr, va préfigurer le centre-ville de demain, et nous permettre déjà, de travailler sur la restructuration du parc municipal tant attendue par de nombreuses familles.

Le SAVIEZ-VOUS ?



Le commandant Spicq, tué avec ses hommes du 67^{RI} lors des combats du 22 août 1914

GALA DE DANSE



L'Ecole de danse a présenté son traditionnel gala à la Salle des Sports de Lexy, spécialement aménagée en salle de spectacle pour l'occasion.

Au cours de 2 représentations, samedi 17 et dimanche 18 juin, et devant une assistance de 700 personnes, 115 danseuses et 1 danseur, de 5 à 25 ans, sont montés sur scène pour présenter le travail accompli sous la houlette de leurs professeurs.

En première partie, les élèves ont évolué dans leur discipline favorite, le modern-jazz, sur des musiques variées actuelles.

Au cours de la 2ème partie, le décor a transformé la scène pour emmener les danseurs sur les planches de BROADWAY. Le public s'est laissé emporter par les rythmes des comédies musicales mythiques, de Mamma Mia à FAME, en passant par Dirty Dancing, Flashdance ou Le Magicien d'Oz.

Le spectacle s'est clôturé par un « FINAL » qui a rassemblé élèves et professeurs sur scène, sous les applaudissements du public.

La présidente, Delphine Schroeder, a félicité toutes les danseuses et danseur, leurs professeurs, Claire et

Juliette, pour leur engagement et leur travail, a remercié les membres du comité pour leur participation à l'organisation du spectacle, notamment pour la confection des quelques 200 costumes et pour leur disponibilité.

Les remerciements ont également été adressés à la Ville de Lexy et à Monsieur Le Maire pour son soutien et sa confiance depuis de nombreuses années.

Enfin, pour clôturer le discours, le public a été vivement remercié pour sa présence et ses encouragements.



SPORTIFS MERITANTS



Comme le veut la tradition, les sportifs méritants des diverses associations sportives ont été reçus par la municipalité.

C'est ainsi que les dirigeants des divers clubs (USL football, tennis, cyclos, danse, judo, hand-ball) ont été invités à sélectionner selon des critères définis, différents jeunes licenciés de leur effectif afin qu'ils soient récompensés par la commission des sports.

Un sac de sport et une paire de jumelles ont été remis à chacun des 60 lauréats.

Ceux-ci ont été félicités pour leurs performances dans leur discipline respective ainsi que les présidents, membres des comités, bénévoles et éducateurs pour l'engagement dont ils font preuve pour pérenniser le sport dans notre commune.

Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique réception réunissant le monde sportif local.

La municipalité leur a exprimé sa reconnaissance et assuré son soutien et ses encouragements pour leurs actions en faveur de la jeunesse sportive lexéenne.



La commune de Lexy s'engage dans une démarche écologique en imprimant désormais votre bulletin municipal sur un papier 100% recyclé.





Mercredi 5 avril a eu lieu la remise officielle de ceinture noire à 3 de nos meilleurs JUDOKAS.

Monsieur PESCE adjoint au sport de la mairie de Lexy était présent pour cette remise officielle, ainsi que le comité et de nombreux parents.



PRÉVENTION ROUTIÈRE

La municipalité, la commission a organisé une petite réception en l'honneur des jeunes élèves de l'école Jean MACE ayant participé aux journées de la prévention routière en présence des gendarmes de la BMO de Briey et du directeur M. LECOMTE.

Les enfants des classes CM1 et CM2 ont donc participé aux journées de la prévention routière dirigées par les gendarmes de la BMO de Briey.

Ceux-ci au cours de ces journées ont dispensé à ces élèves des conseils pratiques et théoriques afin de les informer, de les initier et de les sensibiliser aux différentes règles à appliquer et respecter dans le cadre de la maîtrise d'un engin à deux roues et de répondre à un questionnaire sur le code de la route.

Ce sont 62 élèves qui ont participé à ces épreuves. Nous avons voulu récompenser les élèves suivant les résultats obtenus puisqu'ils étaient notés sur note de 50 points. Parmi eux, 24 élèves dans une fourchette de 35 à 50 points ont été retenus.



Nous avons le plaisir de leur offrir un joli sac à dos et une paire de jumelles.

Au-delà de cette récompense, il s'agit bien sûr de préparer ces jeunes qui seront les conducteurs de demain et aussi de sensibiliser les parents.



Chaque année, les jeunes de 18/25 ans représentent un quart de la population victimes des accidents de la route.

Gageons que tous les conseils reçus leur seront bénéfiques pour les années à venir.

RÉUNION DES COMMERÇANTS DU 26.09

Compte tenu du poids de l'activité économique sans cesse croissante sur LEXY qui nous apporte plus de 50% de nos ressources fiscales, il est de bon ton de pouvoir accueillir tous nos industriels, commerçants et artisans régulièrement, pour évoquer ensemble, la situation sur leurs activités, mais également de définir de manière partenariale les grands enjeux à venir.



DESTRUCTION DES GARAGES

Hérités de l'époque de la sidérurgie qui avait permis en son temps à de nombreuses familles de monter un garage léger sur un terrain ne leur appartenant pas, pas moins de quatorze garages viennent déjà d'être démontés, définitivement rue de Verdun. Garages pour la plupart en très mauvais état.

Compte-tenu de nos relations de proximité avec nombre des derniers occupants, nous venons d'aider Batigère, propriétaire actuel des terrains, à réaliser cette opération. En précisant qu'une soixantaine de logements devraient être érigés dans les deux années à venir sur l'espace libéré.



Nouvelle ligne de bus

La ligne B (TGL) dessert désormais Lexy et le Centre Commercial Leclerc.

Informations disponibles sur le site: http://www.tgl-longwy.fr/image-sUp/pdf/horaire_ligne_B.pdf

Impôts

Il est bon de rappeler que nos taux d'imposition au titre de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière n'ont pas été augmentés en 2016 et 2017, et ce malgré un très lourd programme d'investissement. Et que notre taxe foncière à 10,01 est la plus faible parmi toutes les communes environnantes de même strate.

Pour votre même habitat, concrètement, vous pourriez payer de 200 euros de plus à 1500 euros de plus dans certaines communes toutes proches, dont le taux varie de 12 à 25%, qu'on se le dise!

Il est bon aussi de rappeler que sur les trois dernières années, les dotations de l'Etat ont baissé de 180,000 euros par an. Somme énorme qu'il va être de plus en plus difficile à combler malgré tous nos efforts pour créer de nouvelles richesses fiscales.

Rappeler encore que, par décision de décembre 2017, notre prix de l'eau, déjà le plus bas, vient encore de baisser et de passer à 0,72 eur/m3. Rappeler enfin que nous sommes toujours la seule commune du Département à assurer la gratuité du transport de nos élèves qui prennent le car pour rentrer en famille le temps de midi.

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs de Lexy a ouvert ses portes à de nombreux enfants durant les huit semaines de vacances estivales.

Nous avons partagé de très bons moments accompagnés de joie et de bonne humeur : les Pirates ont construit un bateau et ont vogué vers une chasse au trésor ; les Petits Cuistots nous ont préparé des gâteaux aux cerises, aux pommes, au chocolat... Les plus grands sont devenus producteurs, décorateurs et acteurs pour un grandiose spectacle « La Belle et la Bête ».



Chaque semaine, nous avons profité d'une sortie extérieure comme Pass'partoo où nous avons grimpé, glissé et joué à cache-cache ; à Houtopia où nous avons découvert un gigantesque parcours intérieur sur les Cinq Sens et des structures gonflables à l'extérieur ; et aussi, à la Ferme de Woimbey où nous avons fait notre jus de pomme, joué dans le verger et caressé des canetons, poussins, lapins...

En parallèle, s'est déroulé le séjour Camping des 10/13 ans à Bonzée, du 10 au 23 Juillet. Dormir sous tente, se baigner dans le lac, profiter des veillées nocturnes... ont marqué nos jeunes adeptes du camping, prêts à repartir ! Une nouvelle fois, nous avons essayé de donner le meilleur de nous-même pour que chaque enfant garde un excellent souvenir de ses vacances !

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Difficile aujourd'hui d'imaginer la ville sans la nature, ni la nature sans la ville. C'est un ensemble indissociable, avec lequel il faut apprendre à vivre. Nature ou activité humaine, les enjeux dépassent le simple rapport de force. Ainsi à Lexy prévaut l'adaptation pour préserver ou développer le patrimoine naturel.

DES ESPACES PUBLICS ZÉRO PHYTO.

Lexy est dotée de nombreux espaces verts. Pendant longtemps, ceux-ci ont dû répondre à des exigences esthétiques normées, entraînant un entretien intensif des espèces végétales consommatrices d'eau, dont on mesure désormais les conséquences écologiques. L'utilisation de pesticides, de désherbants, l'abandon de plantes locales, le manque de diversité des plantations ont perturbé notre écosystème.

Les collectivités ont obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour diminuer les pollutions et préserver la santé de tous.



C'est le cas pour notre ville qui a développé une stratégie visant à embellir le cadre de vie tout en respectant l'environnement. Désormais, le fleurissement de nos espaces publics se dirige vers la plantation de prairies, plantes vivaces et graminées, arbustes fleuris avec des massifs entièrement paillés afin de préserver au maximum l'humidité du sol.

Aujourd'hui, pour répondre à ces obligations, la ville a proscrit tout emploi de produits phytosanitaires pour le traitement des végétaux. Le fleurissement doit se faire en accord avec la préservation de la biodiversité.

"ZERO PHYTO" COMMENT LA VILLE S'ADAPTE ?

Sale temps pour le désherbant : largement utilisé par les communes il y a encore quelques années, les produits phytosanitaires sont désormais interdits dans les espaces accessibles au public.

Espaces comprenant bien sûr tous les espaces verts, mais également les trottoirs et les caniveaux des voiries.

Une transition qui a amené à revisiter les pratiques sur tous les plans. L'utilisation des insecticides, des pesticides et des fongicides a été peu à peu supprimée, ce qui nécessite de réapprendre à voir apparaître quelques plantes spontanées dans l'espace urbain.

Les méthodes alternatives comme le désherbage manuel exigent plus d'interventions. Pour remédier à cela, les services municipaux ont revu leur méthode d'entretien de ces sites avec des interventions plus régulières mais avec des matériels respectueux de notre environnement comme des débroussailluses, binettes et par brûlage. D'autres moyens sont à l'étude pour compléter ces actions. Les efforts entrepris par la ville sont ainsi l'occasion de changer la perception sur les "mauvaises herbes". Mal nommées, elles ont pourtant, elles aussi, leur place en ville, en tant que réservoir de vie.

Il faut savoir que notre ville possède 20 km de voirie et force est de constater que les herbes ont investi nombre de trottoirs et fils d'eau (caniveaux). Nombreuses sont les personnes qui se demandent pourquoi la ville n'intervient pas. Cette nouvelle législation n'est bien sûr pas étrangère à cette situation.

Un désherbage manuel et nettoyage complet nécessite une main d'œuvre beaucoup plus importante au niveau municipal. C'est pourquoi, il nous faudra une certaine tolérance et une autre vision de ces endroits envahis par ces mauvaises herbes.

Comme certains devoirs citoyens en vigueur sur la partie publique de leur propriété (balayage des feuilles, taille des haies trop expansives, élagage des branches d'arbres, déblayage de la neige...) une participation citoyenne au désherbage (sans produits phytosanitaires) venant compléter les actions communales permettrait de garder notre ville en bon état de propreté.

Des hôtels à insectes ont été installés (rue Foch, écoles maternelle et Jean-Macé) ainsi que des nichoirs à oiseaux (parc municipal, écoles) Ces structures permettant d'y accueillir de nombreuses espèces en cours d'année avec comme objectif à la fois de contribuer à la biodiversité en favorisant la pollinisation.

Gestion naturelle des espaces verts, création de zones refuges pour la faune et la flore sauvage, conception des espaces verts... l'accueil de la biodiversité est désormais une donnée incontournable de notre cadre de vie. Fleurir autrement, c'est aussi avoir un autre regard sur notre ville qui prend parfois des allures citadines et campagnardes

Stationnement trottoirs et vitesse



Renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes est un impératif, qui demande le respect de certaines règles du code de la route. Parce que « les trottoirs, c'est pour les piétons », les stationnements « très gênants » sont passibles de 135€ d'amende.



Lancement futur chemin piéton

Dans le cadre des autorisations commerciales obtenues à Paris, à l'époque pour monter le centre commercial, il nous a été imposé de créer un cheminement mode doux (piétons et cyclistes) jusqu'à ce centre aujourd'hui ouvert. Et ce, pour intégrer les évolutions sociétales de déplacement.

Sachez que nous avons mandaté un bureau d'études pour définir ce beau projet qui pourrait même devenir interurbain si la commune de Longwy s'y associait. Nous ne manquerons pas de vous en informer.



RÉFECTION DES FENÊTRES À L'ÉCOLE JEAN-MOULIN



Informé très tardivement par le rectorat de l'ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle pour la rentrée 2016-2017, nous avons dû entreprendre très rapidement des travaux afin de pouvoir accueillir les élèves dans les meilleures conditions. La maternelle étant alors à sa capacité maximale, le conseil municipal et moi-même avons décidé de transférer deux

classes au centre Jean Moulin qui servait au centre de loisirs de la commune. Les travaux urgents ont été réalisés dans le courant de l'été 2016 toutefois une partie des travaux ne pouvant être entrepris du fait des délais de fabrication ont été reportés à l'été 2017. Ces travaux consistant au remplacement des vitres du bâtiment sont désormais finis. Je tiens tout particulièrement à remercier la CAF ainsi que l'Etat pour leur soutien financier et leur réactivité qui nous a permis de mener à bien cette transformation.

Ouverture d'une nouvelle classe rentrée 2017/2018

Les familles léxeennes sont satisfaites avec l'ouverture, enfin décidée, d'une classe supplémentaire à l'école Jean Macé.

Rendez-vous pour la rentrée 2018, pour une éventuelle nouvelle ouverture.



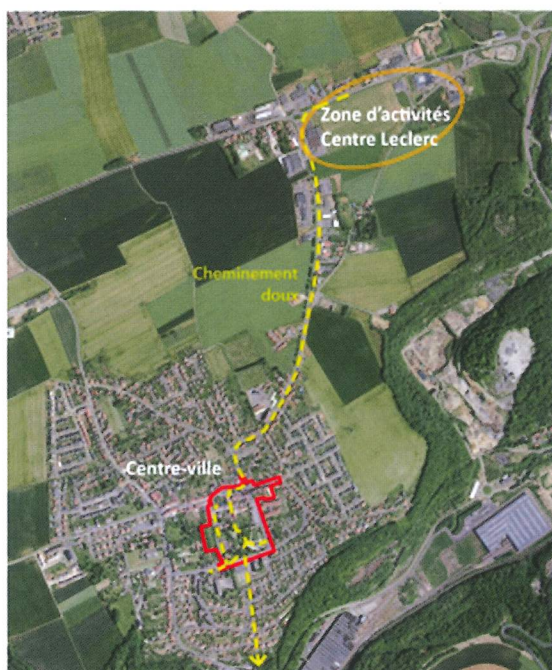
RÉUNION PUBLIQUE « CŒUR DE VILLE » DU 14 JUIN 2017

Le 14 juin 2017, une réunion publique a été organisée par la Commune afin de partager avec les habitants le contexte, les objectifs, les lignes directrices et le plan d'aménagement de ce projet. La première intervention, avec la rue du Commandant Spicq a été lancée.

La municipalité a exprimé ainsi sa volonté forte de repenser son développement et sa politique d'aménagement du cadre de vie de ses habitants, pour un centre-ville plus harmonieux, plus fonctionnel et plus agréable à vivre.

Contexte

- RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES PAR LA COMMUNE DE LEXY
 - **Etudier** la possibilité de déplacer la Mairie, avec la démolition du bâtiment actuel et le réaménagement de l'espace libéré
 - **Revoir** l'ensemble du plan de circulation et le stationnement dans et autour du centre ville,
 - **Revoir** l'aménagement du Parc Fernand COLLIGNON vieillissant
 - **Réhabiliter** et mettre en valeur l'ancien LEXY et son lavoir : Place de l'Eglise, rue Alexandre Gauche et les ateliers municipaux ;
 - **Intégrer** la construction de résidences seniors à proximité immédiate du parc et du centre ville.
 - **Relier** la zone d'activités au centre-ville par des liaisons douces



Aménagement du cœur de ville de LEXY - Réunion publique du 14 juin 2017